

Appel à projet pédagogique mémoriel de la DMCA

Lieux de mémoire des conflits contemporains



La direction de la mémoire, de la culture et des archives du ministère des Armées et des Anciens Combattants (MINARM/DMCA) propose aux enseignants plusieurs appels à projets mémoriels en lien avec les cycles mémoriels du MINARM et les axes pédagogiques du ministère en charge d'éducation nationale.

Les enseignants qui souhaitent répondre à l'un de ces appels à projets pédagogiques (APP) sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier de la part de la DMCA, qui peut atteindre 2 000 €.

Les demandes de subventions sont à envoyer à l'adresse ci-dessous. Elles feront l'objet d'un examen par la commission interministérielle de coopération pédagogique (CICP), qui se réunit 4 fois par an, d'octobre à juin.

Cet AAP offre également l'opportunité d'être sélectionné pour la cérémonie nationale *Héritiers de mémoire* qui se déroule chaque année, en mai, au Panthéon. La sélection des projets scolaires pour participer à cet événement a lieu fin octobre. Aussi, les écoles, collèges ou lycées qui souhaiteraient être retenus pour cette cérémonie sont invités à transmettre leurs projets dès le début de l'année scolaire. La participation implique un suivi des élèves, de la création à la finalisation du projet, par une équipe tournage de l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD).

Pour toute précision sur l'AAP, l'envoi des projets ou demandes de subvention, vous êtes invité à prendre contact avec le bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles de la DMCA (DCMA/SDMC/BAPIM) :

- Par voie électronique : dmca-bapim.correspondant.fct@intra.def.gouv.fr
- Par voie postale : DMCA/SDMC/BAPIM 60, boulevard du Général Martial Valin CS21623 - 75509 Paris Cedex 15

Cet appel à projet est conduit en partenariat étroit avec le ministère en charge de l'éducation nationale et le ministère en charge de l'agriculture. Sont aussi partenaires :

- L'établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD)
- Le Service historique de la Défense (SHD)
- L'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG)

Autre partenaire :

- L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

Contenu de l'appel à projets pédagogiques

L'article 16 du traité de Francfort qui clôt la guerre franco-prussienne de 1870 l'énonce : « [L]es deux gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leur territoire respectif ». Cette volonté étatique, qui rassemble le vainqueur et le vaincu, se lit comme une énonciation juridique des traces et des territoires de la mémoire visuelle des conflits contemporains.

Pour la France, cette mémoire de pierre, dont le ministère des Armées et des Anciens combattants a la charge, se décline aujourd'hui autour de 290 nécropoles nationales, 2 170 carrés militaires dans les cimetières communaux en France métropolitaine, 47 carrés militaires dans les territoires ultramarins, quelque 1 000 lieux de sépultures répartis dans plus de 80 pays et 10 hauts lieux de la mémoire nationale (HLMN).

Les lieux de mémoire des conflits contemporains de 1870 à nos jours s'entendront dans le cadre de cet appel à projets de manière large, enchâssant la définition que Pierre Nora a fait sienne « les lieux de mémoire, ce sont d'abord des restes », à celle que l'historien Laurent Jalabert donne des « marqueurs mémoriels de la guerre » pour reprendre le titre d'un ouvrage qu'il a co-dirigé. Seront donc ici lieux de mémoire, en plus de ceux listés dans le paragraphe précédent : les traces des combats sur les champs de bataille ou en zone urbaine, les zones frontalières, les monuments détruits lors des conflits, laissés en l'état ou restaurés, ainsi que les monuments commémoratifs ensuite érigés, les stèles commémoratives, les noms de rues, de quartiers, de bâtiments et d'espaces publics, les commémorations, les musées et leurs collections, les centres d'histoire et centres d'interprétation, leur scénographie.

Ce thème proposé s'inscrit dans un champ historiographique déjà ancien et régulièrement questionné et abondé. Citons pour la France, et comme entrée en matière, l'article pionnier qu'Antoine Prost consacre en 1984 aux monuments aux morts dans le tome un des *Lieux de mémoire*, et qui dresse une typologie encore efficiente. On peut également se référer à : Annette Becker, *Les monuments aux morts : patrimoine et mémoire de la Grande Guerre* (1988) ; l'introduction problématisée que propose Laurent Jalabert dans *Les marqueurs mémoriels de la guerre et de l'armée* (2022) ; Rémi Dalisson, *Les Guerres et la mémoire. Enjeux identitaires et célébrations de la guerre en France de 1870 à nos jours* (paru en 2013) ; le numéro consacré en 2023 par la revue *Guerres mondiales et conflits contemporains* aux « Lieux de mémoire des guerres mondiales dans le monde britannique ». La revue *Les Chemins de la mémoire* a par ailleurs publié un hors-série en 2019 intitulé *Paysages en guerre, paysages de guerre* en lien direct avec ce sujet et celui de 2025, *Villes en guerre*, consacre sa dernière partie aux élaborations et aux constructions mémorielles. Ces numéros sont accessibles en format dématérialisé sur le site *Les Chemins de mémoire* : <https://defense.gouv.fr/chemins-memoire>

Mentionnons également une sitographie en lien avec les guerres et les conflits dans lesquels la France a été engagée : *Les Chemins de mémoire* <https://defense.gouv.fr/chemins-memoire> dont la plateforme Tourisme de mémoire déroule aux échelles nationale et internationale le patrimoine de pierre et le réseau muséal ; *Mémoire des hommes* <https://www.memoiredeshommes.defense.gouv.fr> qui offre un onglet sur les musées et

monuments mémoriels ; *les Monuments aux Morts* <https://www.monuments-aux-morts.fr>, avec plus de 54000 monuments publiés.

Cet appel à projets s'empare et questionne les lieux de mémoire des conflits contemporains dans leur pluralité et leur diversité. Ces lieux se lisent d'abord comme une trace : ce que la pierre et les autres supports conservent et transmettent de cette mémoire. Ces traces procèdent d'une double visibilité : les lieux de mémoire s'inscrivent bien évidemment dans les territoires qui sont immédiatement ceux du conflit (ainsi des champs de bataille, des cimetières provisoires). Ils s'inscrivent également ensuite dans les espaces du deuil (les monuments aux morts en sont l'exemple le plus marquant) et dans ceux des réalisations et des pratiques commémoratives et mémorielles (monuments, musées dédiés, choix de dénominations dans l'espace public, sitographie), que ces espaces soient ceux des affrontements militaires ou pas.

Trois angles d'approche et de réflexion au moins se dégagent :

-Les lieux de mémoire dessinent une géographie mémorielle à l'échelle d'une guerre, ou d'un pays à l'échelle de plusieurs de ses guerres. Ils permettent d'interroger l'histoire des traces mémorielles en fonction de l'échelon et des acteurs de leur prise en charge (États, régions, communes, associations, particuliers). Ils associent les composantes mémorielles d'un conflit : le centre (les lieux où les batailles furent livrées et qui accueillent souvent aujourd'hui les nécropoles et les cimetières militaires) et les périphéries des arrières-fronts et des communes dont sont originaires les morts et les disparus. Ces lieux de mémoire permettent aussi parfois d'interroger la place des populations civiles dans les conflits.

-Les bornes chronologiques et les territoires conflictuels considérés permettent d'envisager un éventail de sujets qui tous offrent la possibilité d'une démarche diachronique (celle qui va du paysage en guerre au paysage de guerre) ou à rebours (partir du paysage de guerre – celui des lieux de mémoire – pour retrouver le paysage de guerre) afin d'aborder l'histoire des conflits contemporains à travers les traces laissées sur le territoire.

-L'empreinte territoriale de ces lieux et marqueurs, ou leur absence, permettent également de questionner ce qui entretient, dans les paysages, la trace mémorielle des conflits passés, ou ce qui conduit à leur oubli et à leur effacement. Elle permet aussi de s'intéresser à la constitution et au contenu des mémoires partagées entre les alliés ou les belligérants d'hier.

L'appel à projets concerne tous les niveaux d'enseignement suivants : CM1 et CM2 de l'école primaire, collège et lycée de l'enseignement général, technologique et professionnel, dès l'instant où ceux-ci abordent les conflits contemporains (de 1870 à nos jours). Il renvoie à de multiples réalités et bénéficie de nombreuses portes d'entrée dans les programmes scolaires, que ce soit pour témoigner de la nature des conflits ou analyser les mises en forme de leur(s) mémoire(s).

Tous les supports mémoriels précédemment évoqués, ainsi que des enregistrements de témoignages d'acteurs et de témoins (partie prenante des conflits ou en lien avec une intervention institutionnelle) peuvent servir de support aux travaux réalisés. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'expositions, de catalogues, de diaporamas, voire de productions animées.

Le thème retenu se prête ainsi particulièrement bien à des travaux pluridisciplinaires associant par exemple l'histoire-géographie aux arts plastiques, voire à la philosophie, au français et aux langues étrangères.

Le cadre du sujet, élargi à l'ensemble des conflits contemporains et des pays qui ont connu sur leur sol ou ont participé à des conflits armés, lui confère par ailleurs une dimension internationale permettant d'associer aisément les établissements du réseau de l'Agence de l'enseignement français à l'étranger.